

Moyens humains dans les lycées : Propositions de la Région et demandes de la CGT par métier

ACCUEIL ET VEILLE :

Pour le métier d'agent d'accueil :

La Région propose :

- 1 poste équivalent temps plein (ETP) logé par NAS par établissement, et postes complémentaires en fonction des amplitudes d'ouverture

La CGT demande :

- Afin de couvrir l'amplitude horaire d'ouverture des lycées, l'ouverture de 2 postes d'agent d'accueil par lycée : 1 poste logé et 1 poste non logé qui assurerait les missions complémentaires.
- Des formations sur les SSI (Système de Sécurité Incendie) et sur le plan Vigipirate.
- Que les missions complémentaires (nettoyage...) ne se traduisent pas en surcharge de travail, et cela au détriment des missions principales essentielles aux mesures de sûreté et à l'accueil du public.
- Les fermetures après 20 heures doivent rester exceptionnelles.
- Que le métier d'agent d'accueil soit reconnu comme une spécialité.
- Les « missions complémentaires » ne doivent pas servir de prétexte à un refus d'affectation ou de reclassement dans le cas où l'agent aurait des restrictions médicales. Le recrutement de l'agent d'accueil doit se faire uniquement sur la capacité de l'agent à mener à bien les missions principales du métier.

Pour les veilleurs :

La Région propose :

- 1 veilleur pour les établissements accueillant des primaires, maintien ou non des postes en cas de départ de l'agent au cas par cas selon les besoins des établissements

La CGT demande :

- Au-delà des négociations en cours, la réouverture des discussions sur le temps de travail (emploi du temps, amplitude horaire, majoration des heures de nuit et des jours fériés...) et l'accès aux formations travailleurs isolés.
- Que les supports de postes de veilleur de nuit qui partent à la retraite soit reconduits pour les établissements.